



Rapport du président et du secrétaire général

Un nouvel interlocuteur privilégié

La première année de la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean se termine et c'est avec fierté que nous vous présentons ce condensé des événements qui ont marqué l'agenda. En avril 2004, la Conférence régionale des élus a pris le relais du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) et agit maintenant à titre d'interlocuteur privilégié en matière de développement régional. Ce statut d'interlocuteur privilégié, les membres du conseil d'administration le prennent au sérieux. Ils l'ont d'ailleurs signifié au gouvernement du Québec, affirmant qu'ils souhaitent non seulement être entendus mais surtout, être écoutés et être partie prenante de toutes les décisions qui concernent le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Plusieurs messages ont été envoyés en ce sens au gouvernement ; l'état québécois devra nécessairement s'ajuster à la présence de ce nouveau joueur dans la gouvernance du Québec. Il y a encore beaucoup de chemin à faire et nous sentons que ce n'est pas encore tout à fait intégré dans l'appareil gouvernemental.

La transition entre le CRCD et la Conférence régionale des élus s'est déroulée en douceur. La décision du conseil d'administration, de prendre à sa charge le personnel et les actifs du CRCD, a certainement facilité le transfert et la mise en opération du nouvel organisme. Les membres du personnel ont assuré l'essentielle continuité des actions et se sont ajustés aux changements et à la vision des nouveaux administrateurs. Les membres du conseil d'administration ont reçu un train d'informations sur les dossiers qui étaient en cours et, rapidement, la Conférence régionale a pris son envol. Sept représentants de la société civile se sont joints au conseil d'administration, par le biais d'un processus démocratique et transparent. En décembre 2004, le conseil d'administration affichait complet.

La prochaine année devra amener des solutions pour assurer une plus grande implication de la société civile, à la définition des orientations, sur les grands enjeux de développement régional. Il faudra définir et mettre en œuvre des modes de communication efficaces, pour permettre les échanges et les relations, entre les élus et les non élus.

Des mandats et des rendez-vous importants

La Conférence régionale a répondu haut la main à un des premiers mandats confiés par le gouvernement du Québec, à l'été 2004, soit l'organisation du Forum des citoyens. En septembre, se réunissait l'ensemble des régions du Québec, dans les suites des forums régionaux. De cet événement a découlé la signature d'un protocole d'entente, entre le gouvernement et les présidents des conférences régionales, devant mener le Québec sur la voie de la décentralisation, de la régionalisation et ouvrant la porte aux suggestions pour adapter l'application des normes et programmes gouvernementaux, aux spécificités régionales. Cette entente a créé beaucoup d'attentes. Une collecte d'information, auprès des organisations partenaires de la région, a été réalisée, ayant permis de recueillir une quarantaine de commentaires sur des programmes, comportant des problématiques d'application. Les réponses commencent à venir mais bien discrètement ; nous attendons plus. Les promesses de décentralisation n'ont encore rien amené de concret aux municipalités et à la région. Il faudra intensifier les actions pour faire bouger les choses et c'est un rendez-vous pour l'automne 2005.

Un des événements marquants de la dernière année est sans aucun doute, la tenue de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, sous la direction de M. Guy Coulombe. La Conférence régionale s'est non seulement impliquée dans l'organisation de la tournée régionale de la Commission mais, surtout, elle y a présenté un important mémoire. Ce mémoire s'est avéré une belle occasion pour exprimer nos revendications, en regard du rapatriement de nos compétences et pour présenter un projet concerté et unanime, de gestion décentralisée de la forêt. En décembre 2004, dès le dépôt du rapport de la Commission, les partenaires régionaux se sont affairés à analyser les 81 recommandations qu'il contenait et à comprendre les impacts de leur application. Ensemble, ils ont défini des mesures d'atténuation, qui allaient ensuite être déposées au Ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Pierre Corbeil, en avril 2005. L'adoption du projet de Loi 71, à l'unanimité, par l'Assemblée nationale, a mobilisé une grande partie de nos énergies pour convaincre le Ministre, de prendre en considération les mesures d'atténuation proposées par la région. Ces démarches se poursuivent encore actuellement et nous sommes toujours en attente de réponses.




Bernard Généreux, président




Réjean Bergeron, secrétaire général

Les régions ressources dans l'échiquier québécois

Le contexte économique a mis en évidence toute une série de problématiques communes aux régions ressources. Qu'il s'agisse des enjeux démographiques, associés au vieillissement accéléré, à la dénatalité et à l'exode des populations, ou encore des enjeux politiques que sont l'occupation du territoire, la représentation électorale, les aspects économiques, liés à l'exploitation et à la transformation des ressources naturelles, les défis sont les mêmes. Ils commandent des actions concertées de toutes les régions. Voilà un constat qui nous a mené à prendre des initiatives pour susciter les collaborations interrégionales et des actions concertées, notamment dans le dossier de la réduction de la possibilité forestière, qui frappe durement nos régions ou encore, celui de la reconduction des mesures spécifiques aux régions ressources tels la *Stratégie de développement économique des régions ressources du Québec* et le *Fonds de diversification économique des régions*. La voie étant maintenant tracée, cette relation devrait s'intensifier et la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte bien y contribuer. Les motifs d'une action collective s'imposent d'eux-mêmes, tout en admettant que les préoccupations communes doivent être modulées en fonction des spécificités locales.

Un contexte économique difficile mais beaucoup de projets sur la planche

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, comme la plupart des régions ressources, n'échappe pas aux nombreuses pertes d'emplois, qu'occasionnent la modernisation des entreprises et la crise du bois d'oeuvre. L'application de la réduction de 20 % de la possibilité forestière, entraînera la perte supplémentaire de quelques 1000 emplois, directs et indirects, ce qui ne fera qu'amplifier les difficultés économiques de la région, et pourrait entraîner certaines collectivités dans la spirale de la dévitalisation. Depuis longtemps, les intervenants du Saguenay–Lac-Saint-Jean

conviennent de la nécessité de diversifier l'économie régionale, initialement basée presque exclusivement sur l'extraction des ressources naturelles et sur leur transformation primaire. Les efforts commencent à porter fruit. Toutefois, le contexte économique commande une action intensifiée et concertée. Les perspectives sont excellentes et un optimisme réaliste contamine les acteurs du développement. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean possède les atouts pour redresser la situation : une approche « MigrActive » agressive et rassembleuse, pour contrer le bilan migratoire négatif ; une solide planification du développement économique, misant sur nos forces régionales et sur nos avantages comparatifs ; une stratégie concertée pour intensifier la diversification et la reconversion industrielle dans nos créneaux d'excellence (aluminium, bois, minéraux industriels, tourisme d'aventure et écotourisme, agroalimentaire, etc).

Perspectives et conclusion

Cette première année aura permis d'établir des bases solides à la Conférence régionale et de prendre son envol, comme porteur de changement et de développement. Les crises et la conjoncture économique actuelle auront initié de nouveaux liens entre les acteurs de la région, le sentiment d'urgence ayant suscité des rapprochements sans équivoque. La Conférence régionale des élus s'est avérée un lieu de convergence et de rassemblement sur les enjeux économiques et de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Un nouveau plan quinquennal, définissant les orientations de développement, devra être élaboré et la Conférence régionale s'y affaira dès l'automne 2005, en collaboration avec ses comités d'experts et ses partenaires régionaux. Les relations, avec les deux paliers de gouvernement, se poursuivront. Il faudra veiller à ce que soient vraiment pris en compte les intérêts et les revendications régionales. À cet égard, il y a sur la planche de travail, de nombreux projets de renouvellement d'ententes spécifiques de régionalisation et des projets pour de nouvelles ententes. Ces projets, la Conférence régionale entend y consacrer tous les efforts requis pour conclure, motivée par des réussites régionales remarquables.

La prochaine année devrait nous donner de belles opportunités pour accentuer nos actions, en marge des grands dossiers qui préoccupent la région. Plusieurs de ces actions devront être menées sous le thème de la continuité, d'autres de l'innovation. L'adaptation des normes et programmes gouvernementaux, la décentralisation, la mise en place des mesures d'atténuation de la réduction de la possibilité forestière, le virage vers la diversification et la reconversion industrielle, la récupération de véritables leviers de développement, dont le juste retour des redevances versées sur l'exploitation de nos ressources naturelles, ce sont tous là, des enjeux incontournables pour la région.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean constitue une des régions du Québec, les mieux équipées pour relever les nombreux défis de développement du 21^e siècle. Ensemble, poursuivons nos efforts d'une seule voix et regardons vers l'avenir!



Envol remarqué

Le conseil d'administration affiche complet

C'est en décembre 2004 que la Conférence régionale des élus se réunissait pour la première fois avec tous les sièges occupés au conseil d'administration. La Loi 34, qui a mis en place la Conférence régionale, stipulait la composition des 14 sièges municipaux au conseil d'administration et la représentation du Conseil de bande de Mashteuiatsh. Toutefois, elle laissait au premier conseil d'administration, le mandat de nommer des représentants du milieu socio-économique, dont le nombre ne pouvait excéder le tiers de l'ensemble des membres du conseil, donc un maximum de 7, pour la Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean. En mai 2004, le conseil d'administration nommait les 2 premiers représentants socio-économiques et, en octobre suivant, au cours d'une rencontre réunissant une trentaine d'organismes régionaux, une liste de 11 candidats et candidates était établie, parmi lesquels le conseil d'administration a ensuite choisi, les 5 représentants additionnels, en provenance du milieu socio-économique. Leur nomination a été officialisée le 10 décembre et leur mandat se termine en novembre 2005. Les représentants socio-économiques ont été choisis pour leurs compétences, leur implication en région, leur motivation et leurs connaissances des dynamiques et des problématiques régionales.

Faits saillant 2004-2005

Un été mouvementé

Le Forum régional « Place aux citoyens » se déplace à Saguenay

Le forum « Place aux citoyens » s'est déroulé le dimanche 15 août 2004, à Saguenay, dans l'arrondissement de Jonquière. La Conférence régionale était chargée d'organiser l'événement. Quelques 110 citoyens, citoyennes, leaders socio-économiques et élus-es de la région y participaient pour échanger leurs points de vue sur les grands défis auxquels le Québec est confronté et pour discuter des enjeux importants et déterminants pour l'avenir. L'occupation du territoire, qui constitue un enjeu de taille pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, est un des éléments qui a transcendé les échanges tout au long de la journée. L'urgence d'agir, sur les deux défis que sont les changements démographiques et la situation critique des finances publiques, a fait l'unanimité. Des solutions novatrices ont été amenées et on a rappelé au gouvernement du Québec, que les propositions portées par la région, au Rendez-vous des régions en 2002, sont toujours d'actualité et qu'elles font l'objet d'un consensus fort auprès des leaders socio-économiques et des élus. À l'issue de la journée, les protagonistes ont tracé un bilan positif des échanges. On retient surtout la maturité de la réflexion régionale, le consensus inconditionnel autour d'une décentralisation accrue vers les régions et la nécessité de donner une fois pour toute aux régions, l'entière responsabilité des leviers de développement dont elles ont besoin pour s'épanouir pleinement. Les leaders comme les citoyens ont conclu qu'ils en ont assez des exercices de réflexion et qu'ils sont maintenant prêts, à passer à l'action.

Image corporative

Un thème évocateur : porteur de développement

En février 2005, la Conférence régionale des élus dévoilait sa nouvelle image corporative. Une carte du Saguenay-Lac-Saint-Jean, avec le réseau hydrographique aisément identifiable, soigneusement pliée, qui se transforme en avion de papier. Une des idées qui est exprimée par l'image de l'avion, c'est que la Conférence régionale des élus se définit comme le véhicule pouvant porter les intérêts de la région. Elle fera progresser la région, elle sera le véhicule de ses projets et les mènera à leur concrétisation, à leur aboutissement. Avec cette nouvelle image, les ambitions régionales trouvent un porteur. Cet avion, qui est en fait un planeur, est propulsé par les efforts de tous, et se présente comme le porteur d'un avenir moderne, écologique, équitable et durable. L'image corporative de la Conférence régionale des élus, assortie du slogan « porteur de développement » a été développée par Corbus, une firme de Saguenay, qui s'est démarquée particulièrement par sa compréhension des enjeux régionaux, par des observations pertinentes quant au rôle attendu de la Conférence régionale et par la qualité de ses réalisations antérieures.

Tableau 1

Ententes ratifiées par le CRCD, qui sont toujours en vigueur au 31 mars 2005 et ententes ratifiées la Conférence régionale des élus, depuis sa création (*)

Thématique	Montant total	Gouvernement	FDR	Milieu	Échéance
1 Mise en valeur des terres publiques intramunicipales (TPI)	13 574 000 \$ (chiffre basé sur évaluation de 2001)	1 000 000 \$ (chiffre basé sur évaluation de 2001)	-----	12 574 000 \$ (chiffre basé sur évaluation de 2001)	Illimité (renégociation aux 5 ans)
2 Consortium de la recherche sur la forêt boréale	750 000 \$	150 000 \$	300 000 \$	300 000 \$	Février 2006
3 Recherche forestière en forêt boréale	5 500 000 \$	5 000 000 \$	-----	500 000 \$	Mars 2006
4 Prévention Abandon scolaire 2000-2005	2 150 000 \$	1 375 000 \$	206 250 \$	568 750 \$	Juin 2005
6 Service d'aide à la rénovation patrimoniale	852 859 \$	300 415 \$	165 000 \$	387 444 \$	Mars 2006
7 Consorem	2 700 000 \$	1 950 000 \$	184 000 \$	566 000 \$	Mars 2007
8 Environnement	610 301 \$	250 093 \$	100 000 \$	260 208 \$	Mars 2006
9 Offre touristique (*)	6 324 028 \$	4 255 000 \$ + 400 000 \$	300 000 \$	1 769 028 \$	Mars 2007
10 Centre de Solidarité internationale	837 169 \$	301 063 \$	236 106 \$	300 000 \$	Mars 2005
11 Agroalimentaire	2 043 548 \$	1 050 000 \$	443 545 \$	550 003 \$	Février 2008
12 Société des Fabricants régionaux	375 000 \$	180 000 \$	150 000 \$	45 000 \$	Mars 2006
13 Affaires électroniques	2 195 000 \$	1 609 000 \$	220 000 \$	366 000 \$	Mars 2006
14 Mise en marché Arts, Culture et Communications	1 732 000 \$	170 000 \$	150 000 \$	1 412 000 \$	Mars 2008
15 Immigration	831 500 \$	242 000 \$	210 000 \$	379 500 \$	Mars 2006
Ententes signées depuis la mise en place de la Conférence régionale des élus					
16 MigrAction / Stratégie globale d'intervention pour un bilan migratoire positif des jeunes	4 900 000 \$	Qc : 1 044 000 \$ Can : 1 315 000 \$	300 000 \$	2 241 000 \$	Mars 2007
17 Approche commune	200 000 \$	170 000 \$	30 000 \$		Mars 2006
18 Réseau muséal	391 000 \$	193 000 \$	133 000 \$	65 200 \$	Mars 2008
Totaux	45 966 405 \$	20 954 571 \$	3 127 901 \$	22 281 433 \$	

* La partie du tableau qui est encadrée, contient les ententes qui ont été signées entre avril 2004 et mars 2005 ou qui étaient en processus de signature dans l'appareil gouvernemental.

Tableau 2

Soutien du fonds de la SDER, à des projets ou études

Étude ou projet soutenu	Promoteur	Montant accordé
Prototype d'atelier mobile	Camivan inc.	66 000 \$
Faisabilité technique et économique usine MPM	Technologie biolactis	100 000 \$
Recherche et développement	Biomatéra inc.	50 000 \$
Transformation du tremble	Scierie E. Tremblay et fils Itée	80 000 \$
Farine de gourganes	Gourgane ETC inc.	22 500 \$
Scie sans brin de scie	Optisplit inc.	31 000 \$
Étude de marché « Sermas »	Société de la vallée de l'aluminium (SVA)	23 200 \$
Prototype maison aluminium	Construction CDP inc.	75 000 \$
Total		447 700 \$

Tableau 3

Ententes spécifiques en négociation ou en voie de négociation

Ententes pour lesquelles le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus a accepté un processus de négociation en 2004-2005 ou déjà en cours de négociation	
• Entente visant à mettre en place un centre d'expertise et de soutien technique à la R&D et au développement de produits	• Entente sur la prévention de l'abandon scolaire (renouvellement)
• Entente visant à contrer l'exclusion culturelle dans les municipalités de moins de 5 000 habitants	• CCTT / Chaire conjointe UQAC et CEGEP de Jonquière sur les conditions de vie, la santé et les aspirations des jeunes (ÉCOBES)
• Entente spécifique sur le développement de la solidarité internationale (prolongation d'une année)	• Entente portant sur la condition féminine
• Entente avec le Conseil des Arts et Lettres du Québec (CALQ), visant la mise en œuvre de conditions favorables au développement de la pratique artistique en région	• Entente visant le développement de la filière des minéraux industriels
• Entente spécifique sur le développement touristique (renouvellement)	• Entente visant le développement de la filière bois
	• Entente visant la formation dans les groupes communautaires
	• Gestion et mise en valeur des terres publiques intramunicipales
	• Entente sur le développement de la culture forestière
	• Entente sur la régionalisation de l'immigration

Tableau 4

Soutien du Fonds de développement régional, à des projets, études ou événements ponctuels

Étude, projet ou événement soutenu	Montant accordé
Appui à la réalisation d'une étude exhaustive, devant mener à l'élaboration de la stratégie de développement des minéraux industriels au Saguenay–Lac-Saint-Jean	9 000 \$
Appui à la tenue du 73 ^e congrès annuel de Association francophone pour le savoir (ACFAS), qui s'est déroulé à Saguenay, à l'Université du Québec à Chicoutimi	12 800 \$
Aide financière au Regroupement-Action-Jeunesse-02, pour soutenir la participation de la délégation régionale, à l'édition 2004 du rassemblement jeunesse québécois, qui s'est déroulée à Alma	1 500 \$
Soutien au Groupe de recherche sur l'histoire (GRH) pour permettre un suréchantillonnage pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans le cadre d'un sondage national sur la migration des jeunes	10 000 \$
Aide financière à l'Association Québec-France du Saguenay–Lac-Saint-Jean, pour soutenir la réalisation d'une activité d'échanges culturels qui donnera une belle visibilité aux jeunes participants régionaux	1 000 \$
Appui à un groupe de gens d'affaires de la région pour permettre le financement d'une partie de la démarche d'accompagnement, par une expertise spécialisée, en vue de mettre en place un fonds privé de capital de risque au Saguenay–Lac-Saint-Jean.	31 000 \$
Total	65 300 \$

Tableau 5

Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet 2

		Montant accordé
Projets régionaux	Fonds de la recherche forestière du Saguenay–Lac-Saint-Jean	93 070 \$
	Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay–Lac-Saint-Jean	20 000 \$
	UQAC (bois perdure)	37 229 \$
	Association forestière du Saguenay–Lac-Saint-Jean	37 229 \$
Répartition de l'enveloppe pour les projets locaux	MRC Lac Saint-Jean Est	575 973 \$ (12 %)
	MRC Domaine-du-Roy	962 115 \$ (19 %)
	MRC Maria-Chapdelaine	1 518 658 \$ (30 %)
	MRC Fjord-du-Saguenay	1 521 324 \$ (31 %)
Total		5 170 000 \$

Présence médiatique

Au coeur de l'actualité régionale

La Conférence régionale des élus, par la voix de son président et porte-parole, M. Bernard Généreux, a assuré, au cours de la dernière année, une présence intense sur la scène médiatique régionale. Quelques apparitions bien ciblées au Cercle de presse du Saguenay, des conférences de presse sur des sujets d'actualité, des réponses claires aux différentes questions des représentants de la presse et la diffusion d'une bonne quinzaine de communiqués sur des préoccupations importantes. Le principal thème sur lequel la Conférence s'est exprimée avec vigueur au cours de la dernière année est, sans aucun doute, la forêt. Le rapport Coulombe, l'adoption de la Loi 71, la baisse de 20 % de la possibilité forestière régionale, les impacts anticipés de cette réduction, sur l'économie et l'emploi, les mesures d'atténuation des impacts, déposées au gouvernement, et l'attente de réponses qui ne viennent pas.



Société civile

La mise en place de commissions sectorielles et la reconnaissance d'expertises

Soucieuse d'établir des liens solides avec la société civile et de se doter de mécanismes pour lui permettre d'être mieux éclairée, dans ses prises de décision, la Conférence régionale a reconnu 12 organismes ou groupes déjà existants, qui lui fourniront une expertise conseil, dans leur champs de compétence respectif. La Conférence régionale a également mis en place, pour le moment, 2 commissions sectorielles. Quelques autres commissions devraient naître au cours de la prochaine année. Les mécanismes appropriés, d'échanges et de liaison, entre la Conférence régionale, les comités d'experts et les commissions restent à définir. Ce qu'il faut c'est faire en sorte d'établir des relations continues, soutenues et efficaces.

Une seule voix

La Conférence régionale réunie en Lac-à-l'Épaulé

En janvier 2005, les 22 membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus se sont réunis à Saint-Gédéon, dans le cadre d'un exercice de réflexion de type Lac-à-l'Épaulé ; un taux de présence de 100 %, interprété par les membres de la Conférence régionale, comme un signe de la volonté des gens de s'impliquer collectivement au développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'exercice visait à clarifier le fonctionnement de l'organisme et à se donner des orientations stratégiques claires pour nous permettre de mieux se gouverner. Il a permis de confirmer la volonté des membres de la Conférence régionale d'animer cette nouvelle instance, qui se doit de représenter et de défendre les intérêts du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de poser les gestes essentiels en ce sens. « Les échanges ont été constructifs et ont permis à tous les participants d'ajuster leurs pendules » confirmait le président, à la sortie de la rencontre. Le rôle de leader du développement régional, attendu des partenaires et plus que jamais dans la conjoncture économique régionale actuelle, la Conférence régionale des élus et ses administrateurs se sont dits maintenant prêts, à l'assumer pleinement.

Un mémoire axé sur une décentralisation de la gestion de la forêt

Depuis des décennies, la région et le monde municipal réclament un véritable plan de décentralisation afin de prendre en main les leviers décisionnels nécessaires à notre développement et ainsi créer de la richesse et des emplois. La Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, en mai 2004, aura poussé les régionaux à définir et déposer un positionnement sans équivoque et unanime, autour d'une décentralisation entière de la gestion de la forêt. D'une voix, ils ont affirmé que décentraliser la gestion de la forêt était la seule avenue et qu'ils en étaient confortés par les incapacités chroniques et répétées des gestionnaires de la chose publique à créer le développement, à innover. La forêt, pour être gérée adéquatement et dans le respect des collectivités qui en vivent et en dépendent, doit nécessairement être gérée par des gens proches de cette ressource. Le rapport de la Commission aura, d'une certaine façon, donné raison aux revendications régionales. On peut y lire ce qui suit, à la page 253, « *Pour s'éloigner d'une gestion très centralisée et normée, ce virage vise à régionaliser et à décentraliser des pouvoirs permettant ainsi aux populations de participer plus activement à la protection et à la mise en valeur du milieu forestier, et à l'ensemble des Québécois de s'approprier leurs forêts publiques. Il est nécessaire d'établir une foresterie encadrée, mais décentralisée, axée davantage sur des résultats et des objectifs définis sur une base régionale, dont le niveau d'atteinte est mesuré périodiquement et interprété en fonction d'une stratégie adaptative qui valorise l'innovation et l'expérimentation, dans un cadre néanmoins rigoureux. Tout ceci ne sera possible que dans la mesure où les processus seront transparents et permettront de rétablir la confiance envers le secteur forestier.* » Reste à souhaiter que le gouvernement du Québec, prendra aussi ce virage, une fois pour toute.

Le milieu régional est unanime : les impacts pourraient être tragiques

En décembre 2004, on anticipait déjà une série de mesures et d'ententes susceptibles d'avoir un impact à la baisse sur la possibilité forestière du Saguenay–Lac-Saint-Jean (limite nordique, OPMV, ententes autochtones et implantation d'un réseau d'aires protégées). La Conférence régionale des élus prenait position en faveur d'une stratégie pour contrer les impacts socio-économiques négatifs potentiels d'une telle baisse. La forêt constitue un des moteurs de développement importants pour la région et si on veut maintenir et même augmenter le niveau d'activités économiques reliées à la forêt, il faut avoir une approche intégrée. « En diminuant la possibilité forestière, sans en évaluer sérieusement les impacts économiques sur nos milieux et sans compensation significative, certaines usines pourraient être menacées de fermetures temporaires ou définitives. Conséquemment, de nombreux emplois pourraient être perdus un peu partout dans la région » mentionnait à la presse, le président de la Conférence régionale, M. Bernard Généreux. Les régionaux ont demandé au gouvernement de ralentir la mise en vigueur de ces mesures. Préalablement à leur mise en vigueur, il serait souhaitable d'analyser leur pertinence et les impacts socio-économiques qui pourraient y être associés et, en même temps, proposer des mesures d'atténuation et/ou de compensation de ces impacts. Dès que les mesures identifiées procureront des gains de possibilités forestières, les autres mesures pourraient alors être mises en œuvre, de façon progressive. En avril 2005, le projet de Loi 71, annonçant la réduction de 20 % de la possibilité forestière, était adopté à l'unanimité par l'assemblée nationale. La région a été proactive sur cette question. À chaque étape, les partenaires ont proposé au gouvernement des solutions significatives pour atténuer les impacts anticipés. Au moment d'écrire ces lignes, la région est toujours en attente des réponses aux demandes concertées qui ont été déposées au Ministre des Ressources naturelles et de la Faune.



Décentralisation

Toute la région se prépare

En octobre 2004, le gouvernement du Québec signalait une entente, avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et les 21 conférences régionales des élus, concernant la régionalisation et la décentralisation d'activités relevant de la compétence de l'État. Profitant de cette ouverture, la Conférence régionale des élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean a tout de suite été proactive. Un comité sur la décentralisation a été mis en place et, depuis, ses membres œuvrent à l'élaboration d'une proposition régionale concertée, sur les pouvoirs, les responsabilités et les moyens que la région souhaite obtenir et qu'elle estime être en mesure d'assumer pleinement et efficacement. Plusieurs organisations ont été consultées et tous les maires de la région ont été invités à participer à une rencontre d'échanges, en février 2005. De ces consultations, s'est dégagé un consensus clair autour du fait que le projet de décentralisation ne devait pas réclamer une foule de pouvoirs, qui deviendraient une charge supplémentaire pour nos municipalités. Il doit plutôt porter sur des éléments structurants de développement qui génèrent la création de richesse et d'emplois, tel le secteur des ressources naturelles. Essentiellement, le projet de décentralisation du Saguenay-Lac-Saint-Jean touchera 4 volets : 1) obtenir la délégation de gestion des ressources naturelles; 2) obtenir la totalité des redevances, actuelles et futures, reliées aux ressources naturelles pour assurer la gestion et la mise en valeur du territoire; 3) constituer un fonds de développement dédié à la reconversion et à la diversification industrielle ainsi qu'à l'innovation; 4) obtenir la déconcentration au profit de la région, de 600 emplois reliés aux ressources naturelles, répartis sur l'ensemble du territoire de la région. On s'affaire présentement à élaborer une stratégie d'intervention, à laquelle les maires de la région ont promis d'adhérer et de contribuer.

Bilan énergétique

La Conférence régionale réclame une énergie au service de l'économie régionale

En janvier 2005, la Conférence régionale déposait un mémoire à la Commission parlementaire de l'économie et du travail, dans le cadre d'une consultation portant sur le document : Le secteur énergétique au Québec – contexte, enjeux et questionnements. Contrairement au reste du Québec, où la production énergétique privée est marginale, le Saguenay-Lac-Saint-Jean vit la situation inverse. Les producteurs privés d'électricité fournissent la quasi totalité de la production d'énergie régionale. Cette importante production d'électricité privée présente plusieurs aspects spécifiques notamment, le paiement, par les producteurs d'énergie, de redevances annuelles au gouvernement du Québec, d'environ 60 millions de dollars par année, et des échanges énergétiques (achats et ventes) réguliers entre Hydro-Québec et ses producteurs privés. Dans le contexte régional récent, où des fermetures d'installations industrielles libèrent d'importantes quantités d'énergie, au moment où l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean est en difficulté, la Conférence régionale des élus a profité de l'occasion pour recommander à la Commission parlementaire, d'établir le principe que toute la production d'énergie électrique privée, réalisée au Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit consacrée au développement industriel régional et que les redevances payées au gouvernement du Québec, par les producteurs privés d'énergie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, reviennent au Saguenay-Lac-Saint-Jean aux fins, entre autres, d'appuyer sa reconversion industrielle.

Route à 4 voies

Encore une belle unanimité régionale

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) était de passage à Saguenay pour la tenue des audiences publiques sur le projet de construction d'une route à 4 voies divisées sur la route 175, dans la Réserve faunique des Laurentides. Forte d'une mobilisation de quelques décennies, la région s'est une fois de plus tenue debout, solidairement. La Conférence régionale des élus a déposé et présenté un mémoire en faveur du projet. La région traverse une conjoncture économique difficile, accentuée au cours des dernières années, par des fermetures d'usines importantes et par de nombreuses pertes d'emplois consécutives. Toutefois, elle dispose d'atouts significatifs pour redresser la situation et le projet de construction d'une infrastructure routière de qualité supérieure, sur la principale route d'accès à la région, fait partie des solutions, pour assurer un meilleur accès aux différents marchés et une certaine quiétude, ayant des impacts sur la qualité de vie. Les partenaires régionaux ont été nombreux à défiler devant les commissaires, armés d'arguments économiques et sociaux solides et bien documentés. En espérant que ce soit là, le dernier effort collectif que la région avait à faire dans le but d'obtenir son bout de chemin moderne et sécuritaire. Et vivement, que se déroule, la cérémonie entourant la première pelletée de terre symbolique!

Un avis sur la conciliation travail-famille

À l'été 2004, interpellée par le Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, la Conférence régionale a émis un avis régional dans le cadre d'une consultation nationale sur les orientations que devrait contenir une politique québécoise de conciliation travail-famille. Cinq ans d'activité, dans le cadre de l'Entente spécifique de régionalisation sur le développement des services de garde, ont permis de réfléchir sur cette question, de mieux connaître les besoins réels des parents de la région et de développer une certaine expertise dans l'élaboration et la mise en place de solutions novatrices, en adéquation avec les besoins ciblés. Inciter et soutenir la conciliation travail-famille, c'est une affaire qui nous concerne, comme société soucieuse de se renouveler. Doter le Québec d'une politique de conciliation travail-famille, c'est une bonne initiative. Concertation, mobilisation, animation et action des milieux sur la question sont toujours indiquées puisque la volonté d'agir des différents partenaires impliqués dans les milieux du travail, familial et dans les milieux de vie, demeure un ingrédient essentiel pour la réussite d'un tel projet de société. S'associer les partenaires que sont les réseaux municipal, scolaire, syndical, de travail, de la grande entreprise est un incontournable. Nous avons intérêt à continuer de poser des gestes dans le but d'offrir aux familles davantage de mesures facilitant leur réintégration en région et leur permettant de bien concilier vie professionnelle et vie de famille. L'enjeu de la démographie au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en est un de taille et nous comptons bien relever le défi, en collaboration avec les partenaires concernés.

Un colloque régional d'envergure

À l'initiative de la Conférence régionale des élus et de la Table régionale de concertation en immigration (TRCI) se déroulait, le 18 avril 2004, un colloque régional d'envergure sur l'immigration. Près de 175 personnes ont participé à l'événement, qui se déroulait à Saguenay. Essentiellement, le colloque visait à sensibiliser la population, les institutions publiques et les municipalités, à l'importance de l'immigration, puisqu'elles auront à jouer un rôle primordial face à cette nouvelle réalité. « L'immigration doit être perçue comme un facteur de développement économique, social et culturel au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Elle doit être comprise comme une valeur ajoutée et la région doit s'interroger sur ses capacités d'accueil » soulignait, lors du colloque, le président de la TRCI, M. Réjean Bergeron, tout en invitant les municipalités, à se doter d'une Politique municipale d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes. Les actions régionales concertées en immigration, sous le couvert de l'Entente spécifique de régionalisation, signée en mars 2003, permettent au Saguenay–Lac-Saint-Jean de poser un autre jalon de sa stratégie pour contrer la baisse démographique. Les nouveaux arrivants de toutes origines constituent un précieux enrichissement et un heureux mariage de cultures.

Le fonds régional d'investissement jeunesse : une performance dont on ne peut se passer

En janvier 2005, la Conférence régionale demandait au Premier Ministre du Québec, à titre de responsable des dossiers touchant la jeunesse dans son gouvernement, de reconduire le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) et d'y consacrer les sommes nécessaires pour pouvoir poursuivre l'accompagnement des initiatives dédiées à la jeunesse. Le FRIJ est un fonds entièrement régionalisé, d'une enveloppe de 2 millions de dollars, dont la gestion a été confiée au Regroupement-Action-Jeunesse-02, en 2002. Chaque dollars, investi par le FRIJ, a généré des investissements en provenance de d'autres sources, de l'ordre de 5,16 \$. Plus de 186 partenaires financiers ont contribué pour plus de 10 millions de dollars, dans le développement de la jeunesse. Les 71 projets, qui ont été soutenus, ont permis de créer 131 emplois pour des jeunes de la région, ce qui constitue un bilan remarquable. Les forums jeunesse, malgré l'appui considérable de plusieurs partenaires dont les conférences régionales des élus, n'auront finalement pas réussi à convaincre le Premier Ministre, de réinvestir pour la jeunesse, dans les régions, par l'entremise des FRIJ. Il s'agissait pourtant d'un outil essentiel, qui avait permis au Saguenay–Lac-Saint-Jean, d'innover et de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie visant à s'attaquer à la problématique du bilan migratoire négatif des jeunes, un des enjeux régionaux majeurs.

Conférence régionale des élus

Mandats

Instance régionale de concertation et de planification, la Conférence régionale des élus est reconnue, par le gouvernement du Québec, en tant qu'interlocuteur privilégié pour toute question touchant le développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Parmi ses mandats et responsabilités, elle établit un plan quinquennal, définissant les objectifs généraux et particuliers de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean et évalue les organismes de planification et de développement, au palier local et régional, dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement. Elle donne au ministre, des avis sur toute question touchant le développement de la région et conclut avec des partenaires du milieu et gouvernementaux, des ententes spécifiques de régionalisation, permettant la réalisation des objectifs régionaux de développement.

Vision

Les membres du conseil d'administration souhaitent que la Conférence régionale des élus soit reconnue comme l'instance régionale supérieure vouée à la défense des intérêts de la région et de ses citoyens et qu'elle soit aussi reconnue pour revendiquer les pouvoirs et les moyens nécessaires à la réalisation de sa mission de développement.

Valeurs

Code de valeurs et de principes

Autonomie
Leadership
Intégrité
Respect
Sens des responsabilités
Concertation
Solidarité

Composition

La composition de la Conférence régionale des élus est déterminée par la Loi qui l'a mise en place. La Conférence régionale est composée de 14 élus municipaux et d'un représentant du Conseil de bande de Mashteuiatsh, qui s'adjoignent 7 représentants socio-économiques.

Conseil d'administration 2004-2005

- M. Jean-Marie Beaulieu, Saguenay
- M. Jean-Marie Claveau, préfet MRC Fjord-du-Saguenay (*vice-président*)
- M. Bertrand Côté, Saint-Félicien
- M. Bertrand Couture, MRC Fjord-du-Saguenay
- M. Éric Dufour, socio-économique
- M. André Fortin, socio-économique
- Mme Liz S. Gagné, socio-économique
- M. Jérôme Gagnon, socio-économique
- M. Marc-André Gagnon, Saguenay
- M. Bernard Généreux, préfet MRC Domaine-du-Roy (*président*)
- Mme Jeannine Girard, socio-économique
- M. Patrick Girard, socio-économique
- M. Réjean Laforest, Saguenay (*secrétaire-trésorier*)
- M. Denis Lebel, Roberval
- M. Alain Nepton, Mashteuiatsh
- Mme Guylaine Proulx, socio-économique
- M. Claude Renaud, préfet MRC Lac-Saint-Jean Est
- M. Gérald Scullion, Alma
- M. Georges Simard, Dolbeau-Mistassini
- M. Serge Simard, Saguenay
- M. Jean Tremblay, Saguenay
- M. Denis Trottier, préfet MRC Maria-Chapdelaine (*comité exécutif*)

Équipe

- Alain Belley, conseiller en développement
- Réjean Bergeron, secrétaire général
- Serges Chiasson, conseiller en développement
- Marie-Claude Côté, conseillère en développement et responsable des communications
- Josée Desgagnés, adjointe administrative à la comptabilité
- Marlène Dumais, conseillère en développement
- Jocelyn Fortin, conseiller en développement
- Francine Guay, adjointe administrative et responsable du secrétariat

